



Déclaration commune de l'État et de l'Association des Régions de France

3 JUIN 2014 : DES TERRITOIRES RURAUX MOTEURS POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Les espaces ruraux, dans lesquels vit 40 % de la population sur 90 % du territoire, sont un réel atout pour la France. Notre politique de développement économique doit s'appuyer sur eux. Ce sont des territoires d'innovations, de projets, de solidarités, de création de valeurs ajoutées et d'emplois. Fortes de leur diversité, les zones rurales évoluent selon des caractéristiques qui leur sont propres, certaines étant très dynamiques démographiquement, d'autres plus en difficulté, voire certaines en déclin. Une politique de développement rural efficace doit donc tenir compte de cette diversité et s'adapter au mieux aux réalités de chaque territoire. C'est par un ciblage précis des aides au développement rural que l'on sera à même de répondre aux défis qui se posent, notamment en matière de compétitivité, et d'utiliser de façon efficace l'ensemble des crédits publics.

C'est pourquoi, avec les programmes de développement rural 2014/2020 cofinancés par le FEADER :

Nous ferons de l'investissement une priorité pour restaurer et conforter la compétitivité et les emplois dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et dans la filière forêt-bois

- L'État et les Régions accompagneront la **compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles** à travers un plan de soutien aux investissements, avec un montant prévisionnel de 200 M€ par an sur la période 2014-2020 (financements FEADER, Ministère de l'agriculture et Régions). S'y ajouteront les aides des autres financeurs qui souhaiteront s'engager à leurs côtés, comme par exemple les Agences de l'eau. Il sera mis en place dans toutes les régions pour répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs, en particulier toutes les filières d'élevage, de façon adaptée aux réalités de chaque région et des différents territoires. Il permettra de moderniser l'appareil de production, d'innover, de combiner performance économique, environnementale, sanitaire et sociale, et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Il s'inscrira dans les orientations stratégiques partagées par l'amont et l'aval des filières.
- **L'installation de nouveaux agriculteurs représente un enjeu majeur en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires.** Elle sera soutenue via des aides individuelles et par le développement d'un dispositif d'accompagnement ouvert à tous, dans le respect de la pluralité syndicale.

- Les investissements permettant d'améliorer **la compétitivité des industries agroalimentaires** en vue de consolider leurs positions sur le marché intérieur comme à l'export et de favoriser l'innovation seront accompagnés, dans un souci de synergie entre amont et aval. L'État et les Régions s'engagent à poursuivre leur travail conjoint pour la mise en œuvre du contrat de filière alimentaire élaboré en juin 2013 et sa déclinaison au niveau régional.
- La **filière forêt-bois** sera aidée dans l'objectif de renouveler le patrimoine forestier, d'assurer la mobilisation du bois, l'approvisionnement des industries de transformation et le renforcement de leur compétitivité, tout en répondant aux enjeux écologiques. L'État et les Régions s'engagent à poursuivre leur travail conjoint pour la mise en œuvre du plan bois et sa déclinaison territoriale et la création des programmes régionaux pour la forêt et le bois.
- L'État et les Régions articuleront leurs actions pour **promouvoir et pourvoir les emplois** liés aux filières agricoles, agroalimentaires et forêt-bois, ce qui contribuera à lutter contre le chômage et à l'insertion dans les territoires ruraux.
- Tous ces secteurs économiques doivent s'inscrire dans la **transition énergétique**, notamment par une plus grande sobriété énergétique et en renforçant la production d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, biocarburants, bois-énergie...).

Nous accompagnerons la transition de nos agricultures vers l'agro-écologie et développerons des modèles d'alimentation durables

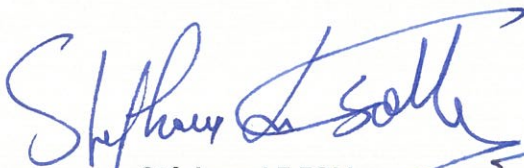
- De **nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** seront mises en place pour encourager le maintien des systèmes de production « herbagers et pastoraux » et « polyculture-élevage » présentant un intérêt pour l'environnement et menacés de disparition. L'État et les Régions s'engagent à donner la possibilité d'accéder à ces mesures pour permettre à un maximum d'éleveurs de s'engager. D'autres MAEC permettront d'accompagner l'amélioration des pratiques, notamment des systèmes « grandes cultures ». Toutes ces MAEC seront adaptées au niveau régional.
- L'État et les Régions s'engagent à ce que tout agriculteur souhaitant se convertir à **l'agriculture biologique** soit accompagné. Une aide au maintien sera également proposée.
- L'État et les Régions s'engagent à soutenir les projets des futurs **groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)** grâce aux mesures du FEADER, notamment les MAEC, l'animation, la formation et la coopération, mais aussi l'aide aux investissements.
- Le développement d'une **alimentation durable et de qualité** est un enjeu important, auquel le renforcement des circuits de proximité et la vente directe peuvent contribuer.
- Sur tous ces sujets, **l'enseignement agricole**, au niveau de l'apprentissage, du secondaire comme du supérieur, sera mobilisé et soutenu pour former les actifs agricoles et les structures d'accompagnement et de conseil. La **recherche** sera mobilisée. La **capitalisation des connaissances** et les **transferts d'innovation** seront encouragés, en cohérence avec le partenariat européen pour l'innovation (PEI) en agriculture.

**Nous développerons des activités dans les territoires ruraux
et renforcerons le lien social**

- Les Régions s'appuieront sur les programmes de développement rural pour encourager l'innovation dans les territoires ruraux, soutenir leur **attractivité, favoriser la création d'activités et d'emplois en milieu rural**. Elles soutiendront également des actions permettant de **renforcer les liens sociaux**, en particulier les projets entrant dans le cadre de l'approche LEADER.
- Les financements du FEADER ne pouvant à eux seuls couvrir les besoins des territoires ruraux, les Régions veilleront à **mobiliser les fonds structurels** (FEDER et FSE) pour répondre à ces objectifs. Le FEDER pourra en particulier contribuer à financer les équipements structurants, les services à la population, les activités économiques et l'innovation. Le FSE pourra être mobilisé pour la formation, l'emploi, et l'inclusion sociale.

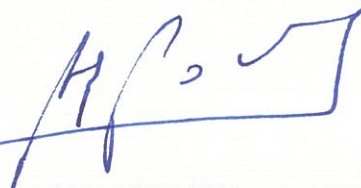
**Nous garantirons l'information et la concertation
avec l'ensemble des partenaires pour mener à bien une politique
de développement agricole et rurale ambitieuse et partagée**

- Dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement rural, L'État et les Régions assureront la **concertation** avec l'ensemble des partenaires concernés via des **comités régionaux**. Ils veilleront également à la **bonne information du public**.



Stéphane LE FOLL

Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
Porte-parole du gouvernement



Alain ROUSSET

Président de l'Association
des Régions de France
